

Rédacteur	Levasseur Gautier
Date de mise à jour	08/06/2026
Contact interne	LE MEUR Justine
Contact externe	

OBJECTIFS DU DOCUMENT	<u>Note de cadrage du projet :</u> Description du projet et de la prise en compte des enjeux écologiques dans sa conception.
-----------------------	---

L'objectif de cette note est d'apporter des éléments au rapport écologique, notamment au regard des travaux prévus et du planning du projet.

Ces éléments techniques permettent de montrer la bonne intégration du projet dans cet environnement et son faible impact sur les éléments écologiques recensés.

A terme il contribuera à renforcer, voire à développer la biodiversité sur le site.

1. Description du projet

Le projet prévoit la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance inférieure à 1 MW.

L'implantation des rangées de panneaux photovoltaïques a été construite sur la prise en compte des milieux environnementaux, de manière à réduire au maximum l'impact du projet sur l'environnement.

Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des structures inclinées, surélevées d'environ 1,10 m par rapport au terrain naturel. Ces structures seront ancrées au sol au moyen de pieux battus, dont l'emprise au sol reste très limitée, permettant ainsi de minimiser les perturbations du milieu naturel.

→ Cette conception permet d'éviter toute imperméabilisation significative des surfaces concernées.

Par ailleurs, un espacement de 3,50 m sera conservé entre les différentes rangées de panneaux. Cette disposition favorise la pénétration de la lumière au sol et permet le maintien des espaces de prairies existants.

→ Les fonctionnalités écologiques de cet habitat, notamment pour les reptiles, l'alimentation de l'avifaune ainsi que la reproduction du cochevis huppé, seront ainsi préservées au maximum.

Les haies et les fossés situés en périphérie du site seront intégralement conservés :

- Haies et fossés périphériques
- Fossé situé au centre du site.

Uniquement les deux petits morceaux de haies présents au centre de l'emprise du projet, le long du fossé central, seront coupés (cf. plan suivant).

La préservation des fossés sera assurée soit par leur intégration dans les espaces libres entre deux rangées de panneaux, soit par le franchissement des ouvrages au moyen des structures surélevées.

→ Ces dispositions permettent de limiter les incidences du projet sur les habitats et les zones de reproduction de l'avifaune ainsi que des insectes présents sur le site.

L'accès au projet s'effectuera par un accès existant, situé à l'extrémité ouest, ce qui évite la création de nouvelles voies et toute imperméabilisation supplémentaire des sols.

La voie d'accès destinée aux services de secours ne fera l'objet d'aucune imperméabilisation. Son entretien sera identique à celui d'une prairie agricole, avec plusieurs fauches annuelles, sans modification notable des caractéristiques du sol.

La clôture et le portail d'accès, requis pour ce type d'installation, présenteront un impact très limité. Les poteaux seront simplement ancrés dans le sol et le grillage sera implanté de manière à contourner les haies existantes.

Ces aménagements n'engendreront aucune imperméabilisation ni altération des habitats naturels. Par ailleurs, le maillage du grillage sera suffisamment large pour permettre le passage de la petite faune.

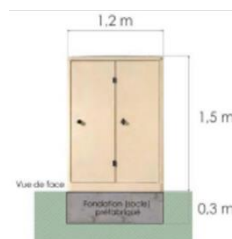
Les postes électriques ainsi que la réserve incendie occuperont une emprise limitée, de l'ordre de 80 m².

Ils seront implantés dans des secteurs présentant les enjeux écologiques les plus faibles, afin de réduire au maximum leurs incidences sur le milieu naturel

Plan du projet de centrale photovoltaïque



Accès au site avec pose d'un portail de 2 m de hauteur



4 Postes de distribution :
- 1,2 m de long * 4 = 4,8 m
- 0,65 m de large * 4 = 2,6 m



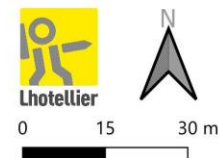
1 poste de transformation :
- Longueur : 4 m
- Largeur : 2,5 m



Projet PV Coursan

Éléments du projet

- Clôture
- Accès avec portail
- Panneaux
- Piquets
- Voie périphérique
- Bache incendie
- Zone à défricher
- Postes**
- Poste de livraison
- Poste de transformation



Espacement de 3,5 m entre chaque rangée de panneaux



Projet de 84 tables de 18 panneaux
- Longueur des tables : 10,4 m
- Largeur des tables : 4,62 m



Bache incendie de 60 m³ :
- Longueur 8,08 m
- Largeur : 7,40 m

Voie de circulation de 3 m de large non imperméabilisée

**Projet PV
Courson**

Eléments du projet

- Clôture
- Accès avec portail
- Voie périphérique
- Panneaux
- Piquets
- Bâche incendie
- Zone à défricher

Postes

- Poste de livraison
- Poste de transformation

Habitats

Milieux ouverts à semi-ouverts

- Fossés et ourlets favorables à la reproduction de la Diane
- Prairie favorable à la nidification du Cochevis huppé et à l'alimentation de l'avifaune (Coucou geai et Huppe fasciée notamment)
- Biotope ponctuellement favorable à la Couleuvre de Montpellier et au Seps strié
- Culture annuelle peu favorable à la faune patrimoniale
- Biotope favorable à la Bellevalia de Rome

Milieu arboré

- Haies d'arbres et arbustes favorables à la nidification des fringilles, à la chasse des chiroptères et à l'insolation des reptiles

Milieus anthropiques

- Bâti pouvant servir de gîte aux reptiles

Maître d'ouvrage : Solène Régnier - GPF

2. Phase travaux

La phase de construction est aussi définie afin de réduire au maximum les impacts de l'aménagement sur l'avifaune nicheuse, les reptiles, les amphibiens et les insectes.

L'installation de la centrale s'étalera sur une période de quatre mois. Les travaux les plus impactant pour la faune (défrichage, débroussaillage) seront réalisés aux mois de septembre - octobre, en dehors de la période de reproduction.

Les phases suivantes du chantier (battage des pieux, implantation des modules, raccordement) seront réalisées à la suite, en période hivernale, avec pour objectif d'être terminées avant le printemps.

Ces précautions permettront de limiter l'impact du projet sur les populations concernées.

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Amphibiens												
Chiroptères												
Reptiles												
Avifaune												
Mammifères												

Travaux de défrichage Autres travaux

3. Intérêt du projet pour le site

L'exploitation de la centrale photovoltaïque est prévue pour une durée d'environ 30 ans. Une fois la phase de construction achevée, les interventions humaines sur le site seront très limitées et se résument principalement aux opérations de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des installations.

À l'issue des travaux, les habitats présents retrouveront progressivement leurs fonctionnalités écologiques. Le maintien d'une couverture herbacée sur l'ensemble du site, en-dessous et entre les rangées de panneaux favorisera la pérennité des milieux ouverts, propices à de nombreuses espèces.

Par ailleurs, la présence de la centrale garantit l'absence de changement d'usage du terrain durant toute la période d'exploitation de 30 ans.

Le projet n'entraîne pas d'imperméabilisation significative des sols et prévoit la conservation des haies et des fossés existants, qui constituent des éléments structurants pour la biodiversité locale.

Ainsi, en limitant fortement les perturbations anthropiques sur le long terme et en préservant les continuités écologiques du site, le projet est susceptible de contribuer au maintien, voire au développement, de la biodiversité locale durant sa période d'exploitation.

L'impact du projet sur l'environnement sera donc globalement faible.